Informations de base	
2002/2120(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations UE/Asie: renforcement du partenariat, cadre stratégique **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	MAATEN Jules (ELDR)	21/11/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement et coopération	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/09/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0469	Résumé
10/06/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/07/2002	Vote en commission		Résumé
11/07/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0270/2002	
04/09/2002	Débat en plénière		

05/09/2002	Décision du Parlement	T5-0408/2002	Résumé
05/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
13/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2120(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/16294

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0270/2002	11/07/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0408/2002 JO C 272 13.11.2003, p. 0410-0476 E	05/09/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0469	04/09/2001	Résumé

Relations UE/Asie: renforcement du partenariat, cadre stratégique

2002/2120(COS) - 04/09/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : adopter une nouvelle stratégie de partenariat renforcé entre l'Europe et l'Asie. CONTENU : la Commission a approuvé une communication qui inscrit les relations de l'UE avec l'Asie dans un nouveau cadre stratégique pour la décennie à venir. Il s'agit principalement de renforcer la présence communautaire en Asie pour la porter à un niveau conforme au poids croissant d'une Union élargie sur la scène mondiale. Pour ce faire, la nouvelle stratégie met l'accent sur six points clés : 1) renforcer l'engagement de l'UE auprès de l'Asie dans le domaine politique et en matière de sécurité; 2) développer les relations commerciales et les flux d'investissement réciproques; 3) contribuer efficacement à réduire la pauvreté dans la région asiatique; 4) promouvoir la diffusion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit; 5) nouer des alliances mondiales avec les principaux partenaires d'Asie (pour relever les défis mondiaux et au sein des organisations internationales); 6) encourager une meilleure connaissance réciproque de l'UE et de l'Asie. La communication présente des propositions concrètes en vue de renforcer les relations UE-Asie dans ces domaines essentiels et lancer des actions à une échelle régionale plus large: - en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité, l'UE doit jouer un rôle plus actif dans les enceintes régionales, promouvoir la prévention des conflits par le partage d'expériences communes et intensifier le dialogue UE-Asie en matière de justice et d'affaires intérieures, volet qui comprend notamment le droit d'asile, l'immigration et le trafic d'armes; - les flux de commerce et d'investissement réciproques bénéficieront d'un meilleur accès aux marchés et de meilleures conditions d'investissement de part et d'autre. Il est proposé d'encourager les contacts entre entreprises du secteur privé (en particulier les PME) et en particulier de celui des hautes technologies, de renforcer le dialogue sur la politique économique et financière et d'ouvrir plus largement les marchés aux pays en développement les plus pauvres; - pour réduire la pauvreté, la Commission axera ses programmes de coopération sur des domaines fondamentaux comme l'éducation et la santé, la gouvernance économique et sociale, ou le lien entre environnement et pauvreté. Un dialogue renforcé sur les questions de politique sociale permettrait d'échanger des expériences sur les meilleurs moyens de relever les défis de la mondialisation et de la modernisation; - la promotion de la

société civile et d'un dialogue entre l'Asie et l'Europe doit encourager la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit. En matière de droits de l'homme, des échanges constructifs, tels que le dialogue avec la Chine sur les droits de l'homme, devraient préparer le terrain à une meilleure coopération; - il convient par ailleurs de conclure des partenariats et de nouer des alliances dans la gestion des dossiers mondiaux comme la réforme de l'ONU, l'OMC, l'environnement et d'autres fléaux comme la criminalité internationale, le terrorisme ou lapropagation du VIH/sida; - l'ouverture de nouvelles délégations constitue l'un des instruments qui permettent de favoriser une meilleure connaissance réciproque de l'Europe et de l'Asie. Il est également envisagé d'encourager les échanges universitaires, culturels et scientifiques et de promouvoir les contacts entre les sociétés civiles des deux régions. La communication prévoit par ailleurs des mesures spécifiques pour cibler les initiatives de l'UE destinées aux différentes parties de la région asiatique (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie du Nord-Est et Australasie). Ces mesures concernent surtout l'amélioration des relations avec certains pays de la région et visent à traiter des questions bilatérales avec chaque pays, tout en dotant d'un cadre les relations globales UE-Asie. Sur le plan institutionnel, les relations de l'UE avec l'Asie ont considérablement évolué depuis une période récente. Le premier sommet bilatéral a été institué en 1991 avec le Japon. Des sommets comparables ont été mis en place ces dernières années avec l'Inde et la Chine (il devrait en être prochainement de même avec la Corée du Sud), ainsi qu'avec l'Asie de l'Est dans son ensemble grâce au processus ASEM. Au niveau ministériel, le dialogue de l'UE avec l'ANASE, d'une part, et avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, continue de progresser. Cette évolution des relations de l'UE avec la région offre une base solide sur laquelle renforcer encore les liens.

Relations UE/Asie: renforcement du partenariat, cadre stratégique

2002/2120(COS) - 05/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 440 voix pour, 11 voix contre et 30 abstentions, le rapport de M. Jules MAATEN (ELDR, NL) concernant le partenariat entre l'Europe et l'Asie, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 11 juillet 2002). Le Parlement souligne ainsi la haute priorité accordée par l'Union à l'Asie. Toutefois, la Plénière demande que les relations euro-asiatiques soient prioritairement consolidées avec les pays qui ont accompli des progrès sensibles dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme. L'idée phare qui sous-tend l'adoption du rapport est celle d'un net renforcement des relations entre l'Asie et l'Union mais se fondant sur le respect des droits de l'homme. Comme la commission au fond, la Plénière encourage l'Union à trouver les moyens d'accueillir Taïwan au sein de l'ASEM, tout en préconisant un contrôle régulier de ·l'ASEM· par l'organe parlementaire Asie-Europe. C'est en ce sens que la Plénière se félicite de la récente rencontre de la Réunion parlementaire Asie-Europe (ASEP II) à Manille. Se ralliant à l'idée de promotion du respect mutuel entre communautés du continent asiatique, la Plénière demande que tout soit mis en oeuvre pour apaiser les tensions entre l'Inde et le Pakistan. Il s'agit par ailleurs de promouvoir le respect mutuel entre les cultures et les religions, tout particulièrement à l'égard de pays comme la Malaisie et l'Indonésie, afin de s'assurer que ces pays optent pour un islam modéré. Sur le plan des relations économiques, la Plénière a insisté pour la mise en place rapide de négociation en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'Union et Taiwan. En ce qui concerne la société civile, la Plénière approuve l'option de la Commission qui accorde une importance centrale au renforcement des relations fondées sur le respect des valeurs démocratiques. Elle réitère ainsi sa demande maintes et maintes fois répétées, d'abandon par la Chine des violations des droits de l'homme et des exécutions sommaires. Elle invite la Commission à aborder sans délai un "dialogue critique" sur ces questions avec la Chine. La Plénière réaffirme l'importance que le Parlement accorde à toutes les mesures permettant de lutter contre l'effet de serre et invite l'Union à proposer aux pays d'Asie de nouvelles initiatives allant dans ce sens. Enfin, en conclusion : - le Parlement rappelle son soutien à l'ASEP et demande que soient organisées des réunions préparatoires aux sommets de l'ASEM. Il accepte par conséquent d'accueillir la réunion ASEP III avant le sommet ASEM V (Hanoï 2004); - réitère sa demande d'un changement d'attitude à l'égard de l'Asie reposant sur la nécessité d'établir un partenariat fondé sur le respect mutuel basé lui-même sur le respect des droits de l'homme; - invite l'ASEM à intensifier le dialogue politique sur les questions démocratiques en vue de renforcer la base commune de coopération entre l'Union et ces pays tiers; - affirme que l'Union doit être perçue comme un partenaire crédible en vue d'ouvrir de nouvelles voies tendant vers une plus grande cohésion entre l'Est et l'Ouest.